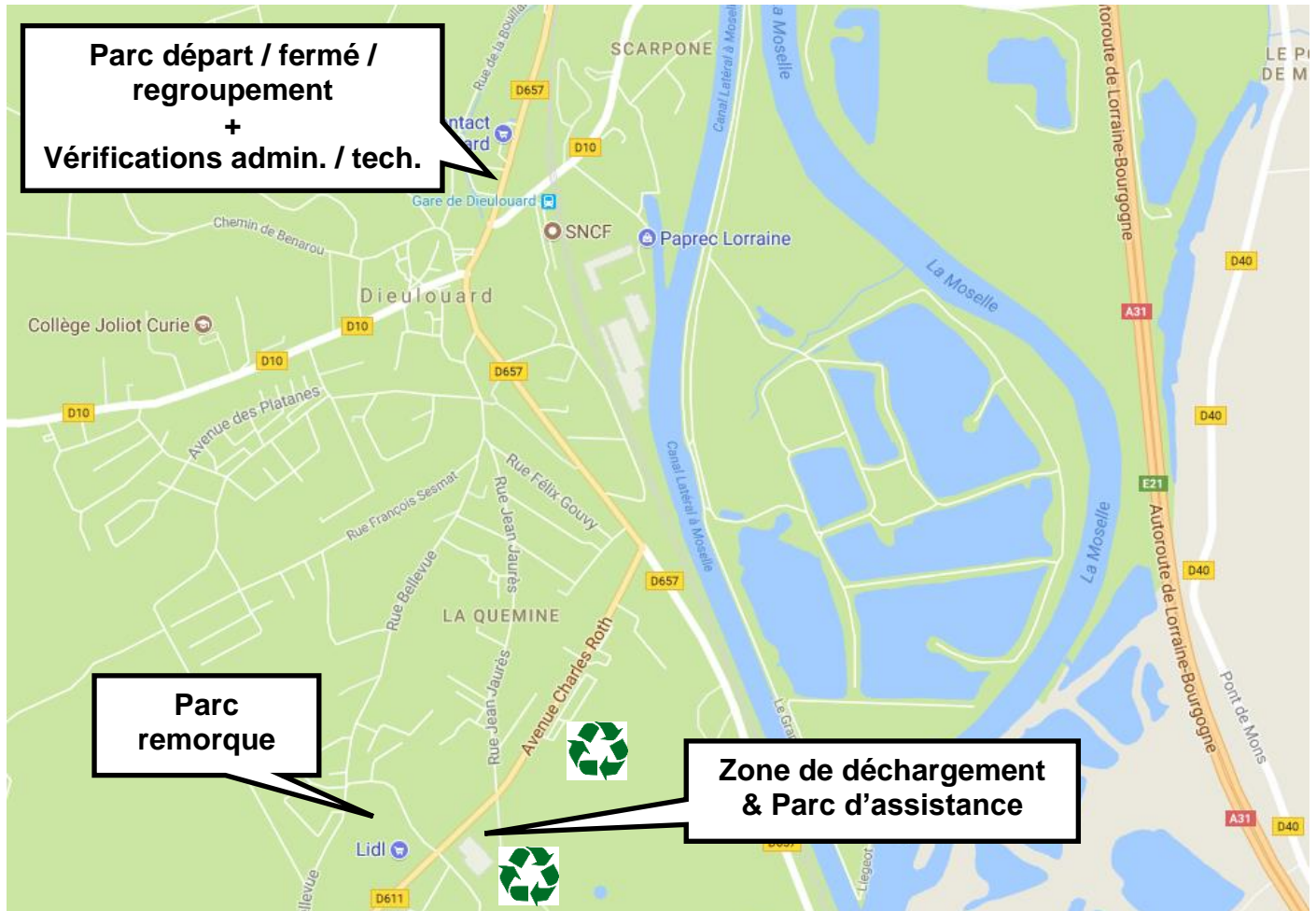


## Parcs concurrents à Dieulouard




### ADRESSES DES PARCS & INFOS :

- **Zone de déchargement (samedi) & Parc d'assistance (dimanche)** : parking de la société Epilor (panneau « Agglomération PAM »), avenue Charles Roth (de l'autre côté de la D611 par rapport au supermarché Colruyt).
- **Parc remorque** : la grande zone calcaire en herbe à gauche de l'entreprise Xardel (dans la zone du supermarché Colruyt), dans les rues Claude Gelée et Marie Marvingt : uniquement sur les trottoirs et dans l'herbe, ne pas bloquer l'entrée du lave-auto !!
- **Parc de départ / fermé / regroupement & Vérifications** : sur le parking de la salle des fêtes, c'est-à-dire place du 8 mais 1945 / rue de la gare (ou rue de Scarpone face à la gare).

### **NE PAS BLOQUER NI S'ARRETER SUR LE PASSAGE DE LA VOIE FERREE !**

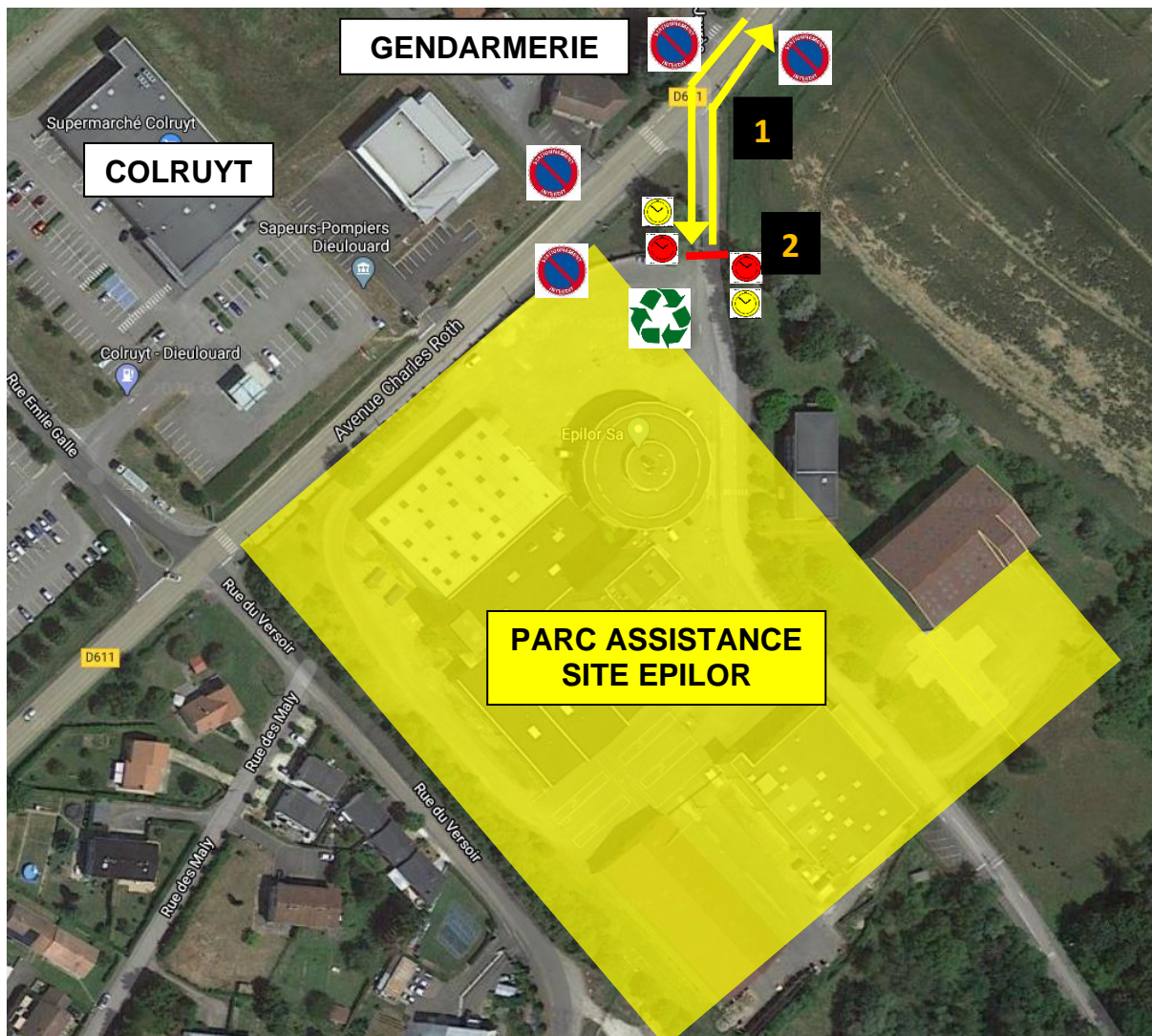
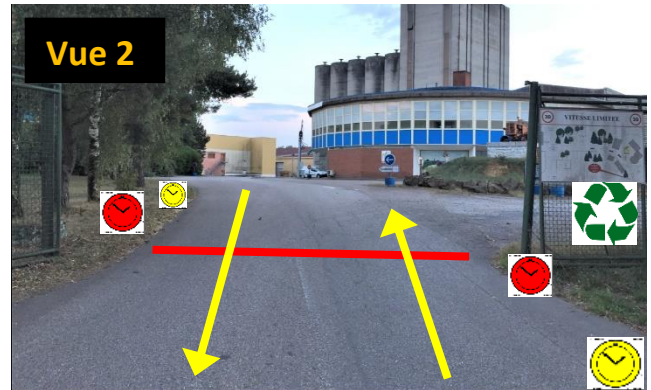
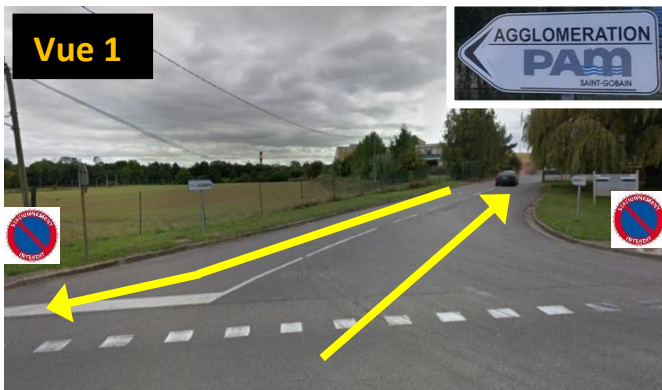
**Pour information** : le Lidl est fermé car en travaux, le Colruyt est ouvert le dimanche matin.

**Pour vos déchets**  : des bennes sont disponibles dans le parc d'assistance, et des containers pour le verre se situent avenue Charles Roth à 200m près du stade municipal.

## ZONE DE DECHARGEMENT & PARC D'ASSISTANCE :

Le déchargement des voitures de course **n'est autorisé samedi que sur cette zone.**  
Toute gêne à la circulation et déchargement dans la ville de Dieulouard seront susceptibles d'être remontés à la direction de course, et punis d'une amende de 200€.

- ⚠ NE PAS SE GARER LE LONG DE LA ROUTE DEVANT L'ASSISTANCE : AMENDE !!**
- ⚠ Pour vous rendre aux vérifications techniques, vous devez avoir les numéros de course collés sur la voiture afin qu'elle soit identifiable sur la route.**
- ⚠ Seuls les véhicules identifiés par le macaron « Assistance » sont autorisés à entrer et circuler dans cette zone dimanche. Les autres doivent aller sur les parkings à proximité.**

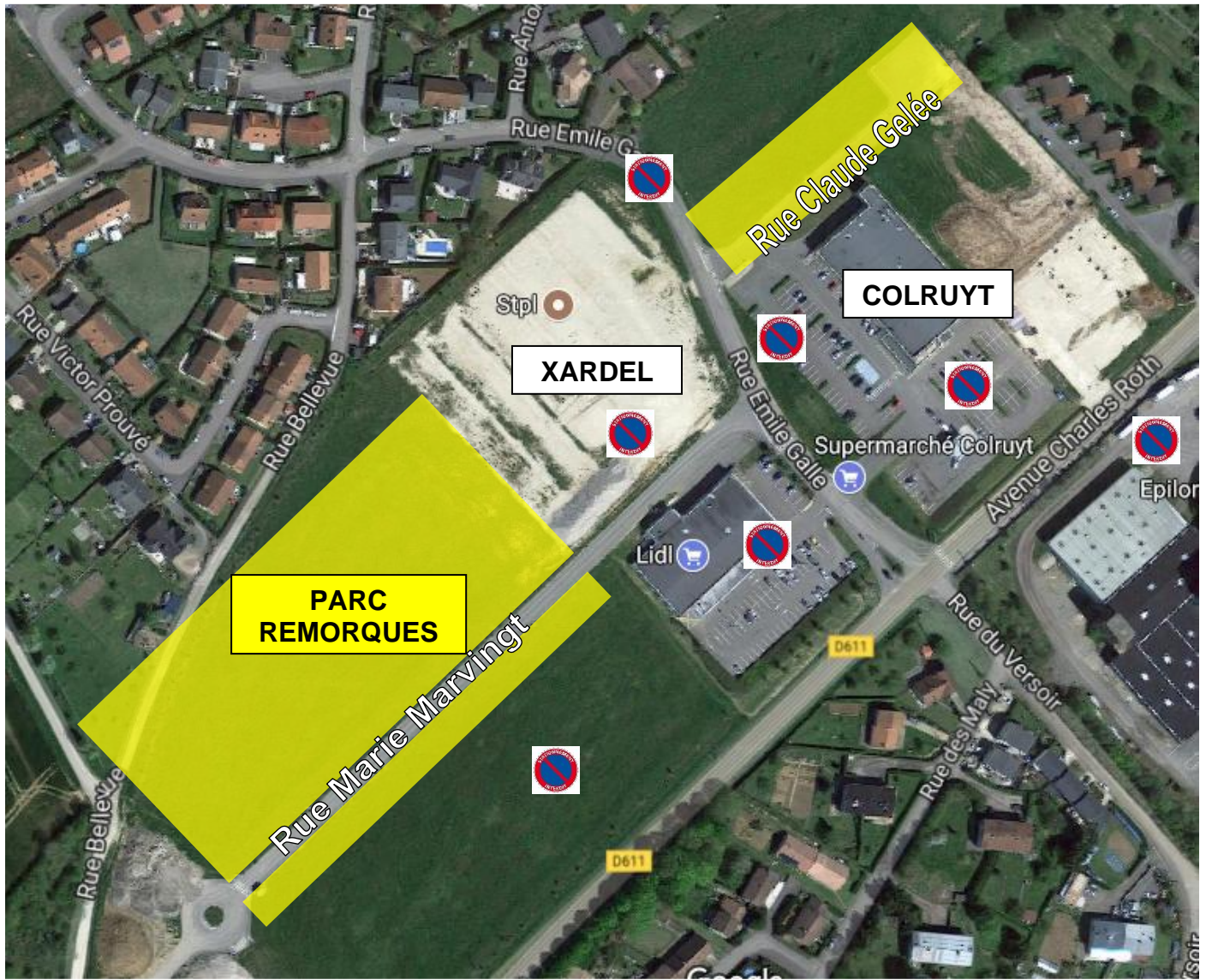


## PARC REMORQUE :

**Seuls la place en calcaire herbeuse à gauche de l'entreprise Xardel et les bas-côtés en herbe / trottoirs sont autorisés** pour déposer les plateaux/remorques dans les rues Marie Marvingt et Claude Gelée.

**Merci de ne pas gêner l'accès au lave-auto ni aux supermarché / entreprises !**

Garez-vous si possible dans l'herbe, perpendiculaire à la rue avec la flèche coté trottoir, et serrez-vous bien afin que tout le monde ait de la place, merci ☺

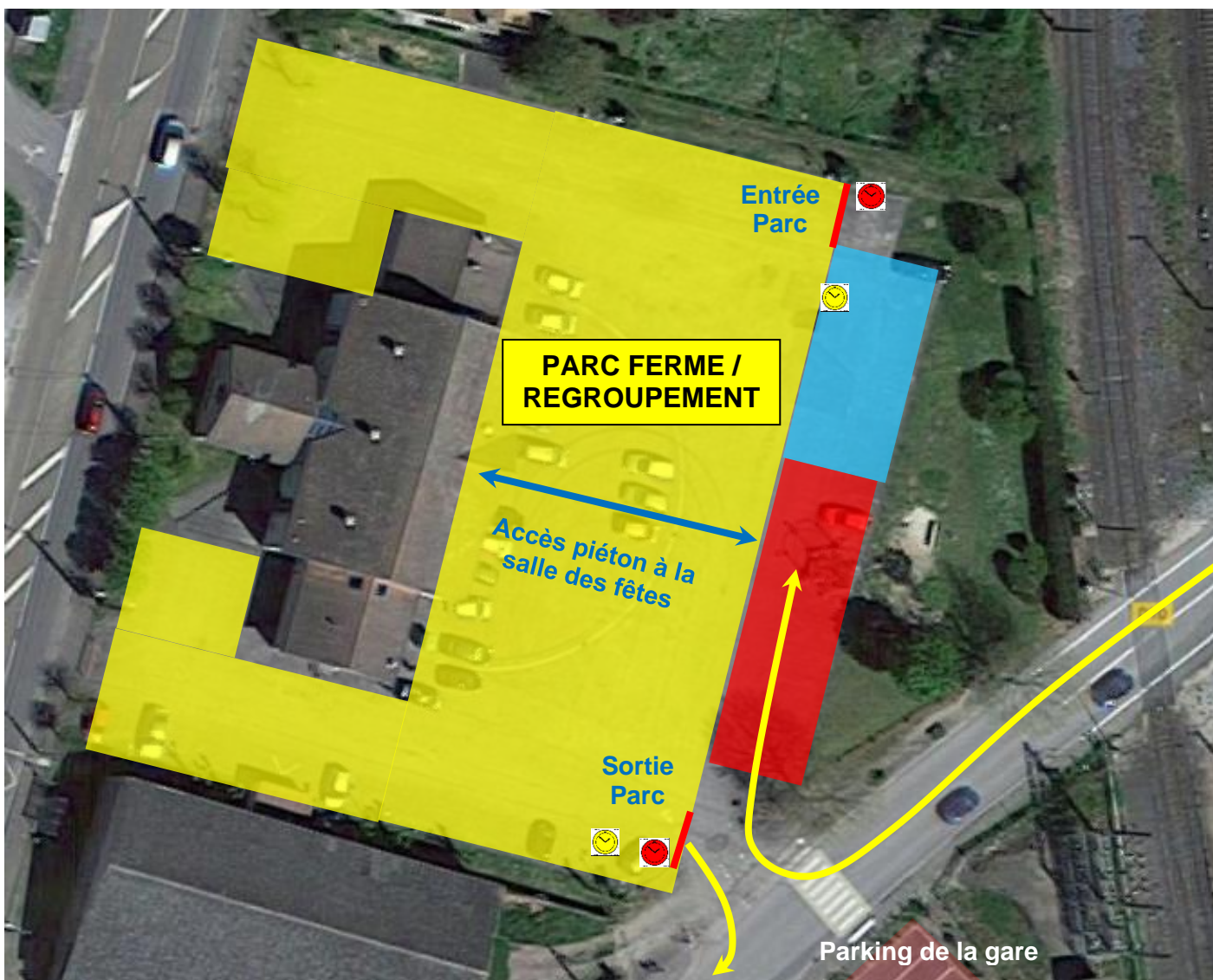


**ZONES JAUNES = ZONES AUTORISEES**

**⚠ AUCUN** stationnement de camionnette d'assistance, de remorque ou de voiture de course n'est autorisé dans un autre secteur de la ville de Dieulouard, tout particulièrement sur les parkings des centres commerciaux.

## PARC DE DEPART / FERME / REGROUPEMENT & VERIFICATIONS :

**⚠ Pendant l'épreuve, en cas de file de voitures trop importante à l'entrée du parc : ne pas obstruer la route principale (rue de Scarpone avec la voie ferrée) mais vous servir du parking de la gare de l'autre coté de la rue comme zone d'attente.**



**PARC DEPART / FERME /  
REGROUPEMENT**

**VERIFICATIONS TECHNIQUES  
(samedi uniquement)**

**ZONE DE STOCKAGE UNIQUE  
VERIFS & AVANT POINTAGE**

